









<i>Elément</i>	<i>Etat</i>	<i>Signification</i>	<i>Action à mener</i>
Bordereau	Transmis 	Vous avez généré un flux PESv2 Aller pour ce bordereau : il vous appartient de vous assurer que le flux a été transmis à la DGFIP avec votre dispositif de télétransmission.	
	Acquitté 	Le bordereau a été intégré dans la base Hélios de la DGFIP, et implicitement tous les mouvements associés.	
	Retour PES OK 	Traitement effectif par les agents de la DGFIP.	
Mouvement	Non Acquitté 	Le mouvement comporte une anomalie, ce qui a provoqué le non-acquittement de l'ensemble du bordereau.	Corrigez l'anomalie sur le mouvement et régénérez le flux du bordereau.
	Retour PES OK 	Mouvement pris en charge / soldé	<u>Facultatif</u> : visualiser les traitements effectifs (paiements, opposition...)
	Retour PES KO 	Mouvement rejeté	Réémettez une nouvelle écriture en prenant en compte les observations de la trésorerie : - créez un mouvement de rejet à partir de ce mouvement (ou remettez son montant à zéro) - saisissez une nouvelle écriture : dupliquez l'écriture rejetée pour ne pas tout ressaisir et ainsi seules les références de ses PJ seront alors reprises lors de la génération du flux PESv2.
		Mouvement mis en instance	Vérifiez la raison, généralement une PJ oubliée et demandée par la DGFIP, qu'il faut donc transmettre.
PJ	A transmettre 	Présence d'au moins une pièce justificative sur le mouvement qui n'a pas fait l'objet d'une transmission PES.	Si cette PJ a été ajoutée après transmission PES du bordereau, il convient de générer un flux avec PJ autonome.
	Transmise	La PJ a fait l'objet d'un flux PES.	
	Acquittée	PJ intégrée dans Hélios.	
	Non Acquittée 	Anomalie sur au moins une pièce justificative minimum du mouvement. Ex : la PJ et ses références identiques ont déjà été transmises préalablement.	Si cet exemple en est la cause, régénérez un flux en ne portant que les références de la PJ.